

## ARRETE PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION DES CREDITS DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES - PROJETS

Vu la circulaire ministérielle n° 2011-1021 du 3 novembre 2011

Vu la circulaire ministérielle du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Vu les résultats des élections aux conseils centraux de l'université du 18 octobre 2022 ;

Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire dans sa séance du 27 septembre 2022 relative au dispositif de Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) Social ;

Fsdie sa

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole arrête :

**Article 1** – La Commission de gestion des crédits du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes est composée de la manière suivante :

- La Vice-présidente Étudiant ; Présidente de la Commission
- La Vice-présidente CFVU ;
- Le Service culturel du CROUS ;
- Le Directeur de la Direction des Etudes et de la Scolarité ou son représentant ;
- Les représentants des étudiants, 6 élus CFVU –issus des syndicats élus, proportionnellement (sans le plus fort reste) :
  - PARLONS CAMPUS : 3 représentants
  - UNI : Réussite et excellence pour l'université : 2 représentants
  - Changeons la fac : Ecologie et Solidarité! : 1 représentant
  
- Au titre des personnalités qualifiées :
  - Les Vice-présidents Relations avec le monde socio-économique et les partenariats ;
  - Le Directeur du Département des Activités Physiques Sportives.

**Article 2** – Le Directeur Général des Services de l'Université Toulouse 1 Capitole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 21 novembre  
2022

Le Président,



Hugues KENFACK